

# Communiqué de presse

Lundi 27 septembre 2021

SERVICE PRESSE  
VILLE DE GRENOBLE  
presse@grenoble.fr  
04 76 76 39 21  
04 76 76 11 42



## Conseil municipal du 27 septembre 2021

### » Le projet GrandAlpe se poursuit !

#### 2-(26775) URBANISME AMENAGEMENT GRANDALPE - Adoption d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Le projet GrandAlpe s'étale sur 400 hectares et trois communes, Grenoble, Echirolles et Eybens. D'une envergure exceptionnelle, il se poursuivra jusqu'en 2038. Objectif : faire de l'espace une « ville-parc », une centralité métropolitaine attractive, trait d'union entre le centre urbain et le reste du territoire. Le Conseil municipal a approuvé le contrat Partenarial d'Aménagement, qui engage et associe toutes les parties prenantes du projet.

Huit partenaires doivent signer le contrat : l'Etat, le Département de l'Isère, la Métropole, les communes d'Echirolles, Eybens et Grenoble, le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) et l'établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL-D). Le contrat prévoit un budget de 70,715 millions d'euros HT et les engage à mettre en œuvre des actions dont voici quelques exemples :

- la transformation du quartier de la gare d'Echirolles en un quartier durable exemplaire et l'accueil du RER métropolitain,
- la rénovation d'Alpexpo et son ouverture sur son environnement,
- l'accompagnement du projet de ferme urbaine,
- la mutation du secteur de Grand Place, l'aménagement de la friche industrielle ex-Allibert en un démonstrateur de l'activité productive en milieu urbain,
- l'élaboration d'un micro plan de déplacements urbains,
- une étude sur l'apaisement de la Rocade Sud,
- l'élaboration d'une «feuille de route environnementale»,
- une convention-cadre avec l'EPFL du Dauphiné.



Villeneuve, Vigny-Musset, Village Olympique  
© Thierry CHENU, Ville de Grenoble 2021

Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et la Santé, déclare : « Le projet GrandAlpe est un formidable projet urbain, partenarial, qui répond aux défis posés aux villes à l'heure du dérèglement climatique. Il vise à transformer radicalement une partie du territoire métropolitain aux frontières de trois communes (Grenoble, Echirolles, Eybens) en remplaçant un urbanisme de la seconde moitié du 20e siècle où le tout voiture dominait, envahissant tout l'espace de routes et de parkings, par un urbanisme écologique et résilient. Cet urbanisme porte l'ambition d'espaces publics amples, végétalisés, de constructions avec de hauts niveaux d'exigence énergétiques et environnementales, d'une place prépondérante des transports en communs et des mobilités douces. Ces exigences doivent être portées partout dans la ville pour permettre un cadre de vie favorable à la santé et à l'épanouissement pour toutes et tous. C'est un projet qui promeut une

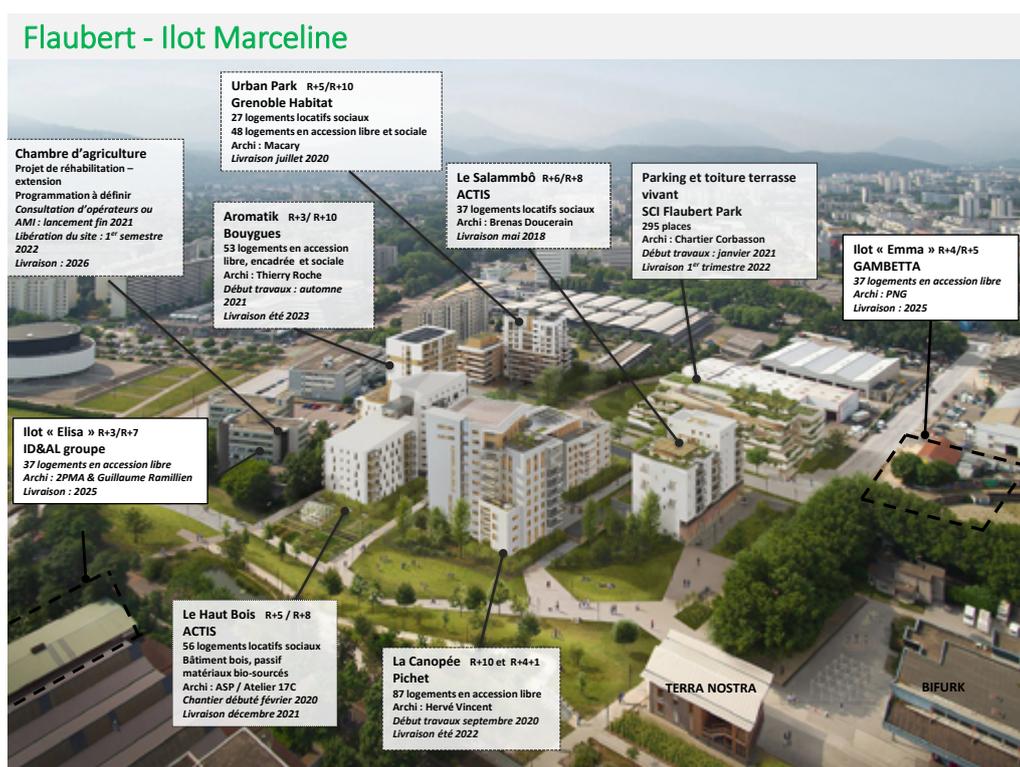
ville écologique et solidaire. »

Chloé Pantel, Adjointe au Secteur 6, ajoute : « Avec GrandAlpe, on construit avec les habitantes et habitants des Villeuneuves des espaces ouverts, végétalisés, agréables... qui améliorent concrètement le confort de vie et placent le vivre ensemble au cœur des choix urbanistiques. Il s'agit aussi d'avoir un service public proche et de créer de véritables pôles de vie de proximité. GrandAlpe constitue déjà le second pôle économique de la Métropole grenobloise, avec 40 000 emplois, mais également de grands équipements universitaires. »

## » EcoQuartier Flaubert : La terre & le bois à l'honneur

**3-(24777). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : ZAC Flaubert - Cession au bénéfice de la SPL SAGES des parcelles cadastrées section EL n°18 et DP n°124 - Autorisation de cession par la SAGES des îlots Emma et Elisa - Acquisition auprès de la SPL SAGES des parcelles cadastrées section EL n°181 et 184**

**4-(25767). URBANISME AMENAGEMENT : ZAC Flaubert - Cession par la SPL Sages d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°51, sur le secteur « Coeur de Flaubert », à l'Organisme Foncier Solidaire dénommé SCIC ORSOL en vue de réaliser un programme de logements en accession - Validation de charges foncières**



Retrouvez le dossier de presse [ici](#).

## » Les quartiers Mistral Lys Rouge continuent leur mutation !

**5-(26509). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage pour le projet de Renouvellement Urbain ANRU2 Mistral Lys-Rouge – Aménagement des espaces publics**

**6-(26510). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Mistral Lys-Rouge. Aménagement des abords des Trois Tours, du parvis du Plateau, du square du Lys Rouge, et raccordement de la rue du Capitaine Camine et de l'allée du Lys Rouge**

**Les quartiers Mistral et Lys Rouge sont au cœur d'un grand projet de rénovation urbaine porté avec le soutien de l'ANRU. Objectif : désenclaver le quartier, créer des espaces publics de qualité, rénover les logements ou encore développer l'attractivité du quartier en y implantant de l'activité et des commerces.**

Le Conseil municipal a approuvé deux délibérations concernant la maîtrise d'ouvrage et le financement du projet. Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble assument toutes deux la maîtrise d'ouvrage pour les aménagements liés au projet de renouvellement urbain de Mistral / Lys Rouge. Afin de simplifier l'organisation et la réalisation des travaux, et respecter les compétences de chacune, les deux collectivités ont donc décidé de mettre en place une co-maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, les principales opérations réalisées dans le cadre du projet sont :

- l'aménagement des abords des Trois Tours, avec la création d'un parking de 30 places, la réalisation de chemins piétons principaux en béton désactivé et de chemins piétons secondaires en stabilisé renforcé, la création d'importantes surfaces enherbées et plantées de 31 arbres ;
- l'aménagement du parvis du Plateau, la création d'une placette de marché ombragée, la création d'un espace vert avec de 27 arbres, la création de deux massifs plantés le long de la rue Anatole France, le renforcement de l'éclairage public de la place ;
- l'aménagement du square du Lys Rouge, avec la création de 685m<sup>2</sup> d'espaces verts en plus, la plantation de 48 arbres, le renouvellement des jeux pour les 6-12 ans ;
- la réalisation des espaces publics de l'avenue Rhin et Danube et des carrefours de connexion ;

- la réalisation des espaces publics suite aux réhabilitations des Trois Tours, à la démolition de la barre Anatole France et l'accompagnement des réhabilitations de l'immeuble en « U » de la rue Albert Thomas ;
- la rénovation et l'agrandissement de la Prairie, au cœur du quartier pour transformer cet espace en véritable parc public (jeux pour enfants, cheminements, plantations de 200 arbres) ;
- la réalisation des espaces publics du secteur Lys Rouge suite à la réhabilitation des immeubles du Lys Rouge, et des espaces publics autour de l'« ilot des écoles », en lien avec les opérations d'accession prévues dans le secteur.
- Et la plantation de 5000 arbres dans la forêt urbaine le long de l'A480.



Elisa Martin, Adjointe aux Quartiers populaires et à l'Égalité républicaine, explique : « *Construit dans les années 20, le quartier Mistral / Lys Rouge rencontre des difficultés sociales. Le projet de renouvellement urbain prévoit de rendre de l'attractivité économique, développer la formation, diversifier l'offre de logement et d'ouvrir cette « cité jardin » historique sur le reste de la ville. Avec la Métropole, nous continuons la transformation du quartier Mistral / Lys Rouge. Après l'arrivée de nouveaux commerces (superette, savonnerie) et de la plateforme multiflux de la Poste, la fin de la démolition de la barre Anatole France, le projet se poursuit actuellement sur l'habitat et les espaces publics. Fort d'un engagement citoyen et d'une vie associative riche, le quartier doit être un lieu de vie agréable pour chacun-e, à la hauteur de celles et ceux qui s'y engagent.* »

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces publics, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités, ajoute : « *Le quartier Mistral est engagé depuis les années 2000 dans un projet de rénovation dans le cadre d'une convention avec l'ANRU et la Région. Avec les partenaires nous investissons près de 12 millions d'euros pour rénover les espaces publics des quartiers. Un budget équivalent à celui nécessaire à la rénovation du centre ville en 2018 et 2019. Objectif ? Moderniser, embellir et rendre de l'attractivité au quartier, le rendre plus agréable pour ses habitant-es.* »

## » Grenoble poursuit son engagement pour une montagne plus résiliente

**9-(26908). MONTAGNE : Adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.**

L'impact profond du changement climatique sur les massifs, des vallées aux sommets les plus hauts, est devenu une évidence pour le monde de la montagne.

Biodiversité, sylviculture, pastoralisme, surfréquentation, mobilités... nombreux sont les enjeux qui nécessitent le dialogue entre toutes et tous pour trouver des solutions partagées.

La loi montagne de 2018 a créé de nouveaux espaces de travail entre État et collectivités. La Présidence française de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) en 2020/2021 a permis des nouveaux échanges d'une intensité inconnue. La Ville de Grenoble est depuis très longtemps active au sein de nombreuses d'instances : deux PNR (Parcs Naturels Régionaux de la Chartreuse et du Vercors), Domaines Skiable de France à travers la RTGB (Régie Téléphérique Grenoble Bastille), la Fédération des Alpines de l'Isère, le CAF Jeunes en montagnes etc. Elle organise aussi chaque année les Rencontres Ciné Montagne, le plus grand festival de films de montagne d'Europe et permet à des milliers de scolaires et de jeunes de découvrir la montagne à travers des sorties durant les 4 saisons. Très attachée à la montagne qui l'entoure, la Ville de Grenoble renforce aujourd'hui son engagement à travers l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Claus Habfast, Conseiller délégué au Patrimoine, à la Montagne, et aux Coopérations européennes, déclare : « *Grenoble, plus grande commune de l'arc alpin, rejoint l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Cet espace de travail et de coordination nous apparaît essentiel, alors que le réchauffement climatique bouleverse nos montagnes, ses habitantes et habitants car l'association met aujourd'hui l'adaptation au changement climatique au centre de ses travaux.* »

## » Grenoble Ville amie des enfants

### 20-(26838). EDUCATION : Renouvellement de la convention relative au titre « Ville, amie des enfants » entre l'Unicef et la ville de Grenoble pour la période de 2021 à 2026.

L'UNICEF a renouvelé pour la troisième fois la labellisation de Grenoble « Ville Amie des enfants », marquant la reconnaissance de la qualité et de l'originalité des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La convention engage notamment la Ville à mettre en place un plan d'action avec des objectifs clairs, des indicateurs, un budget prévisionnel et un calendrier précis. Le plan d'action repose sur les engagements suivants :

- Le bien être de chaque enfant et de chaque jeune ;
- L'équité et la lutte contre l'exclusion, la discrimination ;
- Un parcours éducatif de qualité ;
- La participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune.

Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, déclare : « Nous sommes très fiers que l'Unicef ait reconnu nos efforts pour promouvoir les droits des enfants à Grenoble. Nous sommes d'autant plus motivé-es pour aller encore plus loin, afin de favoriser un parcours éducatif de qualité, l'émancipation, la participation des enfants et des jeunes, l'inclusion et le bien-être, notamment la santé. A l'écoute des enfants et des jeunes comme de leurs parents, Grenoble doit être une ville adaptée à tous et toutes, une ville à hauteur d'enfant ! »



Place aux enfants. Ecole Marceau.  
© Jean-Sébastien FAURE, Ville de Grenoble 2021



Ecole Marianne Cohn  
© Alain FISCHER 2021 - Ville de Grenoble

## » Pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible

### 61-(26879). ALIMENTATION : Conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective et pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective dans le cadre du Projet alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la Grande Région Grenobloise.

Le Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise regroupe 12 partenaires, composé d'actrices et d'acteurs divers tels que des collectivités et EPCI (la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes du Trièves, Grenoble-Alpes Métropole, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), les parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Vercors, des représentants de la société civile (le Collectif Autonomie Alimentaire et le Réseau des Conseils de Développement), l'Espace Belledonne, la chambre d'agriculture de l'Isère et la Ville de Grenoble).

La volonté de la Ville de Grenoble est de pérenniser les échanges au sein de ce PAiT et de mutualiser les outils qui nous permettront de construire un projet alimentaire global sur territoire plus résilient.

1. Le projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région Grenobloise a soumis un projet d'accompagnement collectif de la restauration collective à l'échelle du PAiT. La Communauté de communes Le Grésivaudan pilote cette action et porte le marché public. L'accompagnement est financé à 70% par l'aide du Plan de Relance et les 9 partenaires EPCI du PAiT apportent une contribution financière calculée sur la base d'une répartition validée en COPIL PAiT. Le montant total de l'opération est de 65 500 €. La participation de la Ville de Grenoble est de 2 947,50 € (20 % en 2021 et le solde fin 2023). L'accompagnement propose dès l'automne 2021 des temps collectifs de formation (pour les cuisiniers, pour les élu-es, pour les gérant-es de restaurants public...) pour permettre l'échange et la construction de projets de restauration durable.

2. La Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective piloté par Grenoble-Alpes Métropole, définit les obligations et responsabilités respectives des signataires qui se déclinent en deux opérations concrètes :

- le Mois de la Transition Alimentaire (MTA), un évènement visant à valoriser les actions d'accompagnement au changement de comportement alimentaire qui aura lieu à l'automne 2021

- l'accompagnement à l'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation du PAiT de la grande région grenobloise qui est un exercice collaboratif dans le but de fixer des objectifs aux actions du PAiT, qui se déroulera en 2022.
- La participation de la Ville de Grenoble est de 1 395 € pour chacun des deux projets.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective et à la résilience territoriale, à l'Evaluation et aux nouveaux indicateurs, à la Stratégie alimentaire, déclare: « Avec 95% de bio et/ou local dans les crèches, 2 fermes urbaines (bientôt 3), 3,5 tonnes de légumes frais produits dans les serres municipales : Grenoble défend l'alimentation et l'agriculture durables. Face aux effets conjugués du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la déplétion des ressources, l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, sûre et durable est un enjeu de premier ordre : il nécessite des changements de pratiques collectifs que la Ville de Grenoble accompagne et promeut. De l'élaboration d'une vision prospective partagée de l'agriculture et de l'alimentation dans la grande région grenobloise jusqu'aux formations collectives pour les cuisinier-es et gérant-es de restaurants publics, tous les leviers seront activés pour construire la résilience et la sécurité alimentaire du territoire. Le Mois de la Transition Alimentaire qui se tient cet automne dans le cadre du PAiT s'inscrit dans cette dynamique collective de transition écologique et de souveraineté alimentaire. »



## » Les villes européennes engagées pour le climat accélèrent les transitions

### 48-(26737). CAPITALE VERTE EUROPEENNE : Convention des Maires - pour une Europe plus juste et neutre sur le plan climatique

En 2009, puis en 2015, la Ville de Grenoble a signé la Convention européenne des Maires pour le Climat et l'Énergie ; cette initiative a été lancée en 2008 en Europe avec l'ambition de rassembler les collectivités locales qui se sont volontairement engagées à atteindre, voire dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne.

En avril 2021, la Convention des Maires propose d'accélérer la décarbonation des territoires, continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique, permettre aux citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.

Les Villes signataires de la Convention des Maires s'engagent ainsi à renforcer leurs ambitions climatiques et à agir dans un effort commun pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5°C, objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris ; concrètement, elles s'engagent à soumettre, dans les deux ans, un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat décrivant les actions clés qu'elles envisagent d'entreprendre et à rendre compte tous les deux ans de l'avancement de la mise en œuvre de ce plan (ces attendus sont en correspondance avec la démarche Cit'ergie dans laquelle la Ville est engagée).

Depuis de nombreuses années, la Ville de Grenoble est déjà résolument engagée dans une politique globale air-énergie-climat ; les dernières avancées sont les suivantes :

- En 2019, révision du Plan climat avec un objectif de moins 65 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005 pour le patrimoine municipal.
- En 2020, reconnaissance de la qualité de la politique énergétique et environnementale de la Ville par l'attribution du label européen Cit'ergie Gold et par le titre de Capitale Verte Européenne 2022.
- En mars 2021, formalisation de l'engagement local par la signature de la charte des partenaires du Plan climat métropolitain qui fixe comme objectif territorial de réduire de
- 50 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 (par rapport à 2005) et de rechercher les conditions de mise en œuvre d'un scénario

de rupture au-delà de 2030, afin de tendre vers un objectif de neutralité carbone pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels (Accord de Paris).

- Enfin, en mai 2021, signature de l'Accord des Villes vertes (Green City Accord), démarche complémentaire à la Convention des Maires, sur les politiques locales en matière de protection de l'environnement dans les domaines de l'air, l'eau, la nature et la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets, le bruit.

Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la Ville, déclare : « *Entre 2005 et 2017, le territoire de Grenoble a atteint une baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre, dans la lignée des objectifs à 2030.*

*Grenoble, Capitale Verte Européenne 2022, accélère les transitions. Pour atténuer l'ampleur du réchauffement climatique et s'y adapter, la Ville agit chaque jour en réduisant les émissions de gaz à effet de serre : hausse des réhabilitations thermiques, végétalisation massive, renfort des mobilités douces, création de trois fermes urbaines, etc.*

*Cette Convention des Maires - pour une Europe plus juste et neutre sur le plan climatique permet aux villes engagées pour le climat de s'inspirer mutuellement pour relever ensemble le défi climatique. »*



Jardins des Vallons, Caserne de Bonne  
© Jean Sébastien FAURE, Ville de Grenoble 2021

## »» La Ville réaffirme son soutien à l'association Espace 600

**8-(26437). AFFAIRES CULTURELLES : Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la ville de Grenoble, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'association Espace 600 - Obtention du label «Scène conventionnée d'intérêt national».**

La Ville, l'Etat, la Région et le Département renouvellent une convention d'objectifs avec l'association Espace 600, théâtre au cœur de la Villeneuve. S'étendant de 2021 à 2024, la convention réaffirme notamment les objectifs de la politique culturelle de la Ville.

Ancrage, ouverture au public, mobilisation de professionnel-les autour d'un projet de création, diffusion et médiation librement mené... Les objectifs poursuivis avec la convention sont multiples. La Ville précise également son attachement aux droits culturels, facteurs d'émancipation et d'appropriation de l'art par le public, et plus spécifiquement pour les publics éloignés.

Scène innovante dans le domaine de l'art pour l'enfance et la jeunesse, Espace 600 porte un projet singulier pour, par et avec les adolescent-es. Soutien notable aux artistes accueillis en résidences, le lieu participe au dynamisme de la création jeune public, notamment locale.

Espace 600 travaille en réseau avec de nombreux partenaires éducatifs, culturels, sociaux et associatifs. Avec eux, il met en place des projets d'action artistique et culturelle qui affirment la capacité de la culture à créer du lien social.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : *« L'Espace 600 est une scène régionale de référence alliant des actions ancrées dans le quartier à une envergure nationale. C'est un acteur culturel central à Grenoble. La convention d'objectifs passée avec l'Espace 600 en 2019-2021 a été fructueuse, l'Etat ayant même proposé sa labellisation en tant que Scène Conventionnée d'Intérêt National. Avec nos partenaires, nous sommes très heureux de continuer ce travail avec l'Espace 600, pour mener des projets positifs, enthousiasmants, pour tous et toutes. »*